



## Groupe d'Action Locale Ardèche<sup>3</sup>

### Relevé de décisions du Comité de programmation du 27 avril 2016 à Jaujac et en visioconférence à Pôleyrieux

#### Membres publics :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Agnès HOCQUET, Franck JOUFFRE ;
- Pays de l'Ardèche Méridionale : Edmond FARGIER, Pierre CHAPUIS, Pascal WALDSCHMIDT ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Alain SALLIER, Michel DELARBRE ;
- Communautés de communes : Jacky CHOSSON, Robert VIELFAURE.

**Nombre de présents : 9**

**Nombre de votants : 8**

#### Membres privés :

- Conseils Locaux de Développement : Marcel HUDELOT ;
- Initiative 26.07 / Plateforme Initiative Ardèche méridionale : Michel CAHEN, Alain CHARROUD ;
- Groupement des Sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises / Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne : Gaston JAMBOIS, Jean-Louis TESTUD ;
- Expert en formation : Frédéric GOLDBERG ;
- Association Méz'Art : Hubert-Marie PITEUX ;
- Association Mézenc-Gerbier : Dimitri BRUN ;
- Expert en géographie : Nicolas SENIL ;
- Mémoire d'Ardèche et Temps Présent : Pierre LADET ;
- Collectif Pétales 07 / Collectif économique des commerçants de Saint-Agrève : Marie SIMON, Valérie CARETTE ;
- Association Savoirs de Terroirs / Collectif les Atypiks : Bertrand ROYER, Lisa GIMENEZ.

**Nombre de présents : 14**

**Nombre de votants : 10**

#### Membres excusés :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Lorraine CHENOT, Marc CHAMPEL, Dominique ALLIX, Alain GIBERT ;
- Pays de l'Ardèche Méridionale : Georges FANGIER, Joël FOURNIER, Hervé OZIL ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Estelle ALONZO, Jean-Claude PIZETTE, Emmanuelle RIOU, Jacques MERCHAT ;
- Communautés de communes : Catherine FAURE, Jean-Paul ROUX ;
- AgriBio Ardèche / Chambre d'Agriculture de l'Ardèche : Lynda BOUET, Christel CESANA ;
- Gérant de la SARL Terre Adélice / Association AMESUD : Bertrand ROUSSELLE, Nicole KOPP ;
- CIDFF-MIFE Ardèche : Valérie VEYRENC ;
- Experte en patrimoine naturel : Laurence JULLIAN ;
- Association l'Enfant bleue : Delphine HERRMANN ;
- Expert en économie culturelle : Bernard DUFLAU ;

- Experte en sciences de l'éducation / Association SOS Racisme : Corinne LARCHER, Gaëlle LANCIEN.

### **Représentants invités et techniciens présents :**

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Elisa JAFFRENNOU, Marthe BABAY.

La séance débute à 18h00.

#### **1) Vérification du double-quorum**

Pour ce Comité de programmation, 23 membres sont présents dont 5 en visioconférence à Pôleyrieux au Cheylard. Parmi eux, 18 membres, dont 10 membres privés, prennent part au vote (soit le titulaire s'il est présent ou le suppléant en l'absence du titulaire).

Le double quorum (au moins la moitié des 24 membres votants sont présents, dont au moins la moitié de membres privés) est donc respecté.

#### **2) Validation de la convention entre l'Autorité de Gestion, l'Agence de Services et de Paiement, le Parc des Monts d'Ardèche et le GAL**

La convention quadripartite a pour objet de :

- Formaliser la sélection de la candidature par l'Autorité de gestion,
- Donner la légitimité à la structure porteuse et au GAL pour mettre en œuvre le programme LEADER Ardèche<sup>3</sup>,
- Définir les rôles et responsabilités des signataires,
- Etablir le cadre règlementaire d'intervention du GAL sur la période de programmation.

Le corps de la convention est basé sur un modèle national, commun à tous les GAL dans chaque Région et composé de 13 articles. A cela s'ajoute 8 annexes (communes constitutives du territoire GAL, maquette financière, composition du Comité de programmation, fiches-actions, ...).

Les conventions de chaque GAL doivent être présentées en Commission Permanente de la Région Rhône-Alpes-Auvergne, Autorité de Gestion. Pour le GAL Ardèche<sup>3</sup>, la **présentation en Commission Permanente est prévue le 23 juin 2016**. En préalable, le Parc des Monts d'Ardèche, en tant que **structure porteuse, doit également délibérer en bureau syndical du 03 mai 2016** pour valider la convention quadripartite et donner délégation au Président du GAL pour la mise en œuvre du programme LEADER.

Le projet de convention est soumis au vote du Comité de programmation.

- **Le projet de convention est validé** avec 17 voix pour et 1 voix contre du fait de la liste de bénéficiaires éligibles restreinte de la fiche-action 4 (annexe N°6 de la convention).

#### **3) Temps d'informations et d'échanges**

##### **• Intervention de Pierre Ladet :**

- Retours sur la **soirée sur l'économie collaborative** organisée par AcTEco (St Remèze - Gras - Bidon - Larnas) à St Remèze le 18 avril, en présence de Pascal TERRASSE, pour une présentation de son rapport sur l'économie collaborative.

Après avoir fait part aux membres des principales propositions de Pascal TERRASSE, Pierre Ladet fait des trois questions que lui a inspiré cette conférence :

- Est-ce que l'économie collaborative peut conduire à une décroissance ?
- Quelle relation entre économie collaborative et emplois ?
- Quelle adéquation entre l'Ardèche et l'économie collaborative ?

- Retours sur la **Conférence sur l'Economie sociale et solidaire** du 21 avril (signature convention CRESS / AMESUD).  
Pierre Ladet a retenu de cette conférence le nécessaire partenariat entre les acteurs intervenant dans le champ de l'ESS afin de pallier à la fragilité et au faible nombre de projets. Il a également constaté que le GAL Adrèche<sup>3</sup> n'était encore pas assez connu.

A l'issue de ces présentations, il est proposé :

- qu'AMESUD puisse venir présenter le pôle ressource de l'ESS ;
- que le GAL affine sa stratégie en matière d'économie collaborative et d'ESS dans le cadre des ateliers qui seront menés en 2016.

- **Retours sur le GAL N°2 du 07/04/2016**

Les membres du GAL évaluent collectivement la journée.

*Objectifs atteints :*

- Mobilisation collective ;
- Contenu riche ayant permis d'illustrer concrètement le programme ;
- Un atelier de 2 heures sur la gouvernance jeunesse du GAL qui a permis d'approfondir ce sujet.

*Points d'amélioration :*

- Frustrant car temps d'ateliers trop courts, donc trop superficiels, ne permettant pas d'enclencher un débat ;
- Rendre compte par la suite de ce qui avance.

- **Partage de l'actualité régionale concernant les CDDRA**

Alain Sallier fait part de l'actualité régionale concernant la fin de la procédure CDDRA. La fin des financements en faveur des postes d'animation au 30 juin 2016 va avoir des incidences directes sur le budget 2016 des Syndicats mixtes porteurs de ces procédures. C'est pourquoi des échanges vont commencer avec les EPCI à l'échelle de chaque Syndicat mixte pour identifier ce qui pourrait être porté demain à l'échelle supra-communautaire.

Concernant LEADER, cette évolution des politiques territoriales de la Région peut avoir une incidence à deux niveaux en particulier :

- Baisse des co-financements pouvant être mobilisés en contrepartie de LEADER ;
- Moyens humains au service du programme.

*La séance est close à 20h00.*